Chambre de l'assurance

Avis de consultation sur la *Règle sur la cotisation* de la Chambre de l'assurance

La Chambre de l'assurance (« Chambre ») soumet à une consultation publique sa nouvelle *Règle sur la cotisation* pour l'année 2027. Les modifications proposées à la *Règle sur la cotisation* permettent à la Chambre d'agir dans l'intérêt public pour :

- Assurer la protection du public en maintenant la discipline et en veillant à la formation et à la déontologie de ses membres.
- Favoriser la sensibilisation du public au rôle des représentants et la confiance du public à l'égard du secteur financier.

Cette cotisation contribue à assurer la pérennité des mécanismes de protection du public et la capacité de l'organisation à remplir pleinement son mandat. Le maintien d'un encadrement professionnel fort et crédible est essentiel à la confiance du public envers la profession.

Cheminement des modifications proposées :

- Les modifications proposées ont été adoptées par le conseil d'administration de la Chambre lors de la séance du 18 août 2026.
- Les modifications proposées doivent faire l'objet d'un processus de consultation équitable et transparent.
- Les modifications proposées à la *Règle sur la cotisation* doivent être approuvées par l'Autorité des marchés financiers et ce, conformément à ce qui est prévu dans la décision de reconnaissance à titre d'organisme d'autoréglementation.

La date d'entrée en vigueur de la nouvelle *Règle sur la cotisation* proposée est le 1er janvier 2027.

Modalités de participation à la consultation :

La Chambre invite toute personne intéressée à lui transmettre ses commentaires sur les modifications proposées à la *Règle sur la cotisation*.

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre copie, au plus tard le **21 septembre 2026**.

La Chambre publiera sur son site Web tous les commentaires reçus durant la période de consultation.

Les commentaires doivent être transmis à :

Nancy De Bruyn
Secrétaire corporatif
Chambre de l'assurance
2000, av. McGill College, 12e étage
Montréal (Québec) H3A 3H3
ndebruyn@chambresf.com

Des renseignements additionnels peuvent être demandés à :

Me Jannick Desforges
Directrice Affaires juridiques et réglementation
Chambre de l'assurance
999, boul. De Maisonneuve Ouest, bureau 1200
Montréal (QC) H3A 3L4
jdesforges@chad.qc.ca